

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Peut-être le leader du gouvernement à la Chambre peut-il reprendre sa place. Étant donné que la question du jeudi n'a pas été posée hier, la Chambre serait peut-être intéressée à savoir quels articles, parmi les quelques-uns qui restent, nous discuterons la semaine prochaine, et dans quel ordre?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons le débat sur le bill relatif aux approvisionnements de pétrole aujourd'hui et, s'il n'est pas terminé, mardi. Ensuite, je voudrais que nous abordions le bill n° 1 sur le Régime de pensions du Canada.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un autre point. Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) voudrait demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions pour faire une courte déclaration.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'avais informé le député qui avait fait cette proposition du fait que M. Serjeant n'est pas poursuivi en Tanzanie et je prévois son acquittement pour bientôt. Le député de Saint-Jean-Est avait soulevé la question avec moi et par suite de l'intervention du gouvernement canadien, on a disposé du cas de M. Serjeant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE RATIONNEMENT DES PRODUITS CONTRÔLÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 décembre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-236, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. l'Orateur: Je crois que c'était le député de Fort William (M. McRae) qui avait la parole hier.

M. Paul E. McRae (Fort William): Je vous remercie monsieur l'Orateur. En reprenant mes commentaires je

Approvisionnement d'énergie—Loi

voudrais féliciter le premier ministre (M. Trudeau) de l'excellent exposé d'une politique énergétique nationale pour tous les Canadiens, les Canadiens de toutes les parties du pays. Cette politique fait contraste avec la non-politique des conservateurs, bien que je doive dire que le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) a tenté d'exposer ce que, à son avis, une politique devrait être du point de vue du conseil d'administration et à cet égard il a reçu l'appui hier soir du député de Calgary-Nord (M. Woolliams). D'une manière ou d'une autre, je ne peux croire que c'est là le point de vue dominant de tout le parti, mais qui sait? Je pense que le Nouveau parti démocratique a trop présumé en affirmant que c'était là sa politique. Je voudrais démontrer que depuis près d'un an, la Société canadienne des pétroles, ou encore comme certains de nous l'appellent la «oil can», était déjà en chantier, était d'ores et déjà envisagée. On a même publié en juin un excellent document qui mentionnait déjà à peu près tout ce que le premier ministre a exposé hier soir.

Cette politique est celle du parti libéral et du gouvernement libéral et nous l'appuyons tous jusqu'au dernier. Si les députés consultent le hansard du 25 octobre, ils verront que quatre orateurs du côté ministériel—dont le ministre—ont parlé de s'intéresser aux sables bitumineux. Il est manifeste que nous tenions à ce que ce soit une commission envisagée par le gouvernement de l'Alberta qui aborde la question des sables bitumineux et non pas un groupe de New-York. Voilà nos politiques. Nous les défendons et sommes heureux de l'appui du NPD à cet égard.

Le discours du premier ministre et la politique nationale de l'énergie renferment trois éléments principaux. Le premier doit être un approvisionnement suffisant et sûr en pétrole et en énergie. Le deuxième doit être une mesure plus grande de contrôle canadien. Le troisième est un prix juste et unique, suffisant pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. Le premier ministre a, de façon générale, discuté de ces éléments hier soir. J'aimerais parler de certains d'entre eux en détail. Parlons d'abord de la question d'un approvisionnement adéquat et sûr pour tous les Canadiens, tant à court terme qu'à long terme.

L'objet du bill est d'aider à garantir cet approvisionnement, à assurer qu'aucun Canadien ne soit privé et n'ait à souffrir. Le ministre a dit qu'à court terme, si la pénurie était de 10 p. 100, on appliquerait un programme volontaire. Il a fait des propositions en ce sens. Si dans l'Est la pénurie devait atteindre 25 p. 100, on ferait alors des répartitions obligatoires. Au delà de 25 p. 100, il y aurait rationnement. Le projet de loi tient compte de toutes ces possibilités à court terme. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la situation à long terme. J'aimerais parler pendant une minute ou deux de la situation de l'approvisionnement à long terme.

D'après la Commission géologique du Canada, on considérait en 1972 que le Canada possédait 134 milliards de barils de pétrole brut de qualité courante pouvant être récupéré, en excluant les sables ou les schistes bitumineux. Pourtant en 1973, bien que nous n'ayons utilisé que 500 millions de barils, l'estimation de la Commission géologique du Canada était tombée à 99 milliards. Je suppose, bien que j'aie tenu des consultations et des discussions, que d'ici le début de l'année, ce chiffre s'approchera de 60 ou 70 milliards de barils. C'est-à-dire que sur une période de deux ans où nous avons utilisé environ 1 milliard de barils, la quantité estimée récupérable en dernier ressort est passée d'environ 134 milliards à 60 ou 70 milliards de barils, soit deux fois moins.